

décrets et arrêtés

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret n° 2012-1228 du 6 août 2012.

Monsieur Fayçal Ajina, magistrat de deuxième grade, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice à compter du 1^{er} mai 2012.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par décret n° 2012-1229 du 6 août 2012.

Monsieur Youssef Ben Issa, ingénieur général, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'intérieur.

MINISTERE DES FINANCES

Par décret n° 2012-1230 du 6 août 2012.

Monsieur Younes Masmoudi, contrôleur général des finances, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre des finances.

Par décret n° 2012-1231 du 6 août 2012.

Monsieur Younes Masmoudi, contrôleur général des finances, est chargé des fonctions d'un chef de contrôle général des finances au ministère des finances à compter du 24 mars 2012.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Décret n° 2012-1232 du 27 juillet 2012, complétant le décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD ».

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 2000-73 du 25 juillet 2000, relative à l'enseignement supérieur privé, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2008-59 du 4 août 2008,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur telle que modifiée par le décret-loi n° 2011-31 du 26 avril 2011, et notamment son article 3,

Vu le décret n° 73-516 du 30 octobre 1973, portant organisation de la vie universitaire, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2002-2013 du 4 septembre 2002,

Vu le décret n° 92-1932 du 2 novembre 1992, fixant l'autorité compétente pour signer les diplômes scientifiques nationaux,

Vu le décret n° 93-317 du 8 février 1993, fixant le régime des études, des examens et des stages aux instituts supérieurs des études technologiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-863 du 18 avril 2001,

Vu le décret n° 95-1419 du 31 juillet 1995, fixant la contribution financière des étudiants à la vie universitaire, tel que modifié et complété par le décret n° 97-1359 du 14 juillet 1997,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, tel que modifié et complété par le décret n° 2011-683 du 9 juin 2011,

Vu le décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD »,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Est ajouté aux dispositions du décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008 susvisé un article 5 (bis) comme suit :

Article 5 (bis) : Les étudiants titulaires des diplômes des études supérieures technologiques sont autorisés à s'inscrire en troisième année des licences correspondant à leurs spécialités et ce, sur la base d'un concours sur dossiers.

Les conditions de la participation et les procédures dudit concours sont fixées par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Art. 2 - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 juillet 2012.

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

Par décret n° 2012-1233 du 3 août 2012.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ahmed Mefteh, professeur principal de l'enseignement technique, en qualité de directeur des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Jendouba, à compter du 12 octobre 2011.

Par décret n° 2012-1234 du 3 août 2012.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Hassen Fray, administrateur conseiller, chargé des fonctions de directeur des services communs à l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2012-1235 du 3 août 2012.

Madame Hela Ben Ali épouse Bornat, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des stages à l'institut de presse et des sciences de l'information.

Par décret n° 2012-1236 du 3 août 2012.

Monsieur Hamdi Hmaidi, professeur de l'enseignement supérieur est chargé des fonctions de directeur des stages à la faculté des lettres, des arts et des humanités de Manouba.

Par décret n° 2012-1237 du 3 août 2012.

Monsieur Mohamed Larbi Ben Ayed, professeur principal hors classe, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire Ibn Jazzar à Sfax.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2012-1238 du 3 août 2012.

Monsieur Abdessatar Barrak, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur-adjoint à l'institut supérieur de l'informatique et de gestion de Kairouan.

Par décret n° 2012-1239 du 3 août 2012.

Madame Sonia Ayachi Ghannouchi, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur de gestion de soussse.

Par décret n° 2012-1240 du 3 août 2012.

Monsieur Mondher Zidi, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur des études, directeur adjoint à l'école nationale d'ingénieurs de Monastir.

Par décret n° 2012-1241 du 3 août 2012.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale est accordée à Madame Houda Ben Saida épouse Azaiez, professeur principal hors classe de l'enseignement, chargée des fonctions de sous-directeur de l'hébergement, de la restauration et d'animation culturelle et sportive à la direction des œuvres universitaires et de l'action sociale à l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2012-1242 du 3 août 2012.

Monsieur Taoufik Raddaoui, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur des dépenses et de la comptabilité à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.